



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 OCTOBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Brigitte PASSEBOSC

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Caroline MATRAT, Mme Carole DUBOIS, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Ludovic PAJOT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**APPEL À PROJETS "LES SPORTS DE NATURE AU SERVICE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE"**

(N°2024-454)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4 ;

Vu le Code du Sport et notamment ses articles L.311-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais – pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2022-167 de la Commission Permanente en date du 16/05/2022 « Création d'un appel à projet encourageant les actions innovantes, mettant les sports de nature au service du développement durable » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 30/09/2024 ;

Messieurs Ludovic LOQUET et Bruno COUSEIN, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer 9 aides financières, pour un montant total prévisionnel de 8 175 €, aux organismes et pour les projets et sommes définis au tableau joint en annexe, au titre de l'appel à projets « Les sports de nature au service du développement durable », pour l'exercice 2024, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

Les dépenses visées à l'article 1 de la présente délibération seraient imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-326A08	657358//93326	Subventions de fonctionnement aux EPCI	1 000,00	1 000,00
C03-326A08	65748//93325	Subventions de fonctionnement aux associations	355 000,00	6 175,00
C03-326A08	657348//93326	Subventions de fonctionnement aux communes	4 000,00	1 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

<p>Pour : 42 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 2 voix (Groupe Socialiste Républicain et Citoyen, Groupe Union pour le Pas-de-Calais)</p>
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 14 octobre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

APPEL A PROJETS - Sport de Nature
 COMMISSION PERMANENTE - OCTOBRE 2024

Porteur de projet	Fédération / Discipline	Localisation		Projet Titre	Finalité(s) développement durable concernée(s)				Aide proposée
		Lieu du projet	Territoire		Lutte chgt clim. / Protec. Atmo.	Préserv. Biodiv.	Cohésion soc. / Solidarité	Epanouiss. [†] de tous	
Communauté d'Agglomération 2 Baies en Montreuillois	Randonnée pédestre	Montreuil	Montreuillois-Ternois	"Randonnez !" : nouveau festival des randonnées	X	X		X	1 000 €
Commune de Ardres	Canoë-Kayak	Ardres	Calaisis	Randos découvertes canoë et nettoyage de la nature		X		X	1 000 €
Canoë-Kayak Biachois	Multisports nature	Biache-Saint-Vaast	Arrageois	Création d'une nouvelle section Biache Sports de Nature au sein du CK Biachois	X	X	X	X	1 000 €
UNSS Pas-de-Calais	Multisports nature	Pas-de-Calais	Tous	Formation des jeunes écoresponsables de l'UNSS	X	X			825 €
Canoë-Kayak Club Beaurainvillois	Canoë-Kayak	Beaurainville	Montreuillois-Ternois	La Canche de la source à la mer	X	X			1 000 €
Acontrepoids62	Randonnée pédestre	Saint-Omer	Audomarois	Innovations et inclusion territoriale pour favoriser l'activité physique adaptée des malades de l'obésité	X	X	X	X	1 000 €
Racing Club Tir à l'Arc d'Arras	Tir à l'arc	Arras	Arrageois	Découverte du tir à l'arc pour parcours extérieur	X	X	X	X	600 €
RCA Natation Arras	Natation	Arras	Arrageois	Associer sport et nature		X	X	X	750 €
Yachting Club du Calaisis	Voile	Sangatte	Calaisis	Projet nature		X	X		1 000 €
									8 175 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Sports
Service Ressource Administratif Financier

RAPPORT N°55

Territoire(s): Tous les territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 14 OCTOBRE 2024

APPEL À PROJETS "LES SPORTS DE NATURE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE"

Le Département se doit d'être au rendez-vous pour encourager les pratiques sportives pour tous, du sport bien-être au dépassement de soi : telle est l'une des priorités de la démarche du projet de mandat 2022-2027 « Construisons notre Pas-de-Calais » et de sa déclinaison en 3 pactes.

Aussi, dans le cadre du pacte des réussites citoyennes voté par l'Assemblée départementale le 21 novembre 2022, et conformément à l'article L.1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Département a confirmé son soutien aux projets d'animation sportive qui contribuent à l'animation de nos territoires.

Au regard de la compétence qui lui est confiée par l'article L311-1 et suivants du Code du Sport, le Conseil départemental du Pas-de-Calais met en œuvre une politique ambitieuse en faveur du développement maîtrisé des sports de nature.

De par les interactions induites avec les milieux naturels, les valeurs éducatives qu'ils incarnent et leurs liens étroits avec le développement des mobilités douces, les sports de nature sont de formidables vecteurs au service de la transmission des valeurs du développement durable et de la transition écologique.

En conséquence, le Conseil départemental a décidé de saisir cette opportunité en mettant en œuvre un appel à projet dédié. À travers celui-ci, le Département apportera son concours financier aux actions innovantes mettant la pratique des activités de pleine nature au service du développement durable.

Pour cette 3^{ème} édition, le dispositif est ouvert aux associations, qu'elles soient sportives ou non, ainsi qu'aux collectivités ayant un projet sportif répondant à une ou plusieurs des 4 finalités du développement durable, à savoir :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous.

Pour cette édition, 12 dossiers de demande de subvention ont été réceptionnés. Le tableau ci-joint fait état des 9 projets ayant reçu un avis technique favorable des services départementaux pour cette année 2024.

Sur ces bases, en cas d'accord de votre part, l'aide au titre de l'accompagnement des projets sportifs collectifs s'élèverait à 8.175 €.

Il convient de statuer sur ces affaires et, le cas échéant d'attribuer 9 aides financières, pour un montant total prévisionnel de 8.175 €, aux organismes et pour les projets et sommes définis au tableau joint au titre de l'appel à projets « Les sports de nature au service du développement durable », pour l'exercice 2024, selon les modalités reprises au présent rapport.

La dépense s'imputerait sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-326A08	657358//93326	Subv fonctionnement aux EPCI	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00
C03-326A08	65748//93325	Subv fonctionnement aux associations	355 000,00	71 768,78	6 175,00	65 593,78
C03-326A08	657348//93326	Subv fonctionnement aux communes	4 000,00	4 000,00	1 000,00	3 000,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 30/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY